



## Résultats de l'automne 2017 et de la session d'examens d'hiver (janvier) 2018

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Bachelor,

Dans ce message, vous trouverez des **informations importantes** sur:

- la publication des résultats du semestre d'automne 2017 et de la session d'examens de janvier 2018
- la vérification de vos dossiers académiques
- la consultation des examens écrits
- la reconduction automatique des examens et des validations
- la possibilité de report ou de suppression des examens inscrits à la session de juin 2018
- le bulletin de versement pour la taxe semestrielle
- l'exmatriculation
- l'envoi du diplôme de Bachelor.

### PUBLICATION DES RESULTATS

La publication des résultats (crédits sur les modules et sur les évaluations, notes et moyennes) aura lieu le **jeudi 1er février à 15h00**. Elle ne s'effectue pas par affichage public: vous y avez accès par votre dossier académique sur MyUNIL.

Vous aurez à votre disposition un **procès-verbal** relatif au semestre ou à la session écoulé(e), pour chacune de vos disciplines. Vous trouverez ces PV dans votre dossier académique **sur MyUNIL**, prêts à être imprimés par vos soins en cas de besoin. Aucun procès-verbal ne vous sera envoyé par courrier postal. Nous vous invitons à visionner la vidéo explicative de la Faculté sur le fonctionnement de MyUNIL: <https://youtu.be/R4mu9sae3k8>. La consultation de votre cursus y est expliquée à partir de la minute 02:30.

Si vous pensez avoir terminé votre Bachelor, vérifiez que votre nom apparaît dans la [liste des diplômé-e-s de Bachelor](#) figurant sur le site internet de la Faculté des lettres (page disponible uniquement à partir du 1er février). Si vous n'y trouvez pas votre nom, signalez le problème au plus vite au [secrétariat des étudiants](#) ou en écrivant à l'adresse e-mail [info.lettres@unil.ch](mailto:info.lettres@unil.ch).

### VERIFICATION DES DOSSIERS

Les enseignant-e-s peuvent enregistrer les validations (notées et non notées) **jusqu'au dimanche 28 janvier au plus tard**. Nous vous demandons de vérifier dès maintenant si les validations auxquelles vous estimez avoir droit ont été enregistrées dans votre dossier académique (celles-ci apparaissent en effet sur MyUNIL dès l'instant où elles sont saisies dans le système informatique par les enseignant-e-s). Si tel n'est pas le cas, nous vous prions d'en alerter les enseignant-e-s au plus vite, afin que ces évaluations puissent être retenues pour la publication des résultats. **Attention: toute validation ou attestation enregistrée au-delà du 28 janvier sera prise en compte pour la publication des résultats de la session d'examens d'été (session de juin 2018).**

### CONSULTATION DES COPIES

Les étudiant-e-s qui ont passé un ou plusieurs examens écrits peuvent consulter leurs copies le **vendredi 2 février à la salle 1129** du bâtiment Anthropole. Attention, il y a deux horaires: **1) l'horaire de 10h00 à 11h00** est réservé uniquement à celles et ceux qui ont raté leur examen écrit, **2) l'horaire de 11h00 à 12h00** est ouvert à toutes et à tous.

Il est important que vous vous présentiez avec votre carte d'étudiant-e ou avec une carte d'identité! En l'absence de cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas consulter votre copie.

### RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS ET DES VALIDATIONS

Pour les étudiant-e-s en seconde partie du cursus de Bachelor, l'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'été (du 11 au 22 juin) 2018 dans les trois cas suivants:

- 1 pour les examens oraux et écrits ratés en première tentative en janvier;
- 2 pour les examens dont on a pu se retirer en janvier pour de justes motifs (maladie, etc.);
- 3 pour les examens oraux et écrits en première tentative inscrits en janvier pour lesquels un report a été autorisé à la

session de juin 2018.

Pour les étudiants en propédeutique du Bachelor qui s'attendent à un calcul de moyenne pour l'une ou l'autre de leurs disciplines, une première moyenne inférieure à 4.00 à la session de janvier 2018 entraîne la reconduction automatique en juin 2018 de toutes les évaluations ratées de la discipline, quelle que soit la session à laquelle elles ont été présentées en première tentative.

Pour les étudiant-e-s de seconde partie du Bachelor, l'inscription aux validations frappées d'un premier échec ou dépourvues de résultat (que ce soit sous forme de note ou d'indication «réussite/échec») est reconduite à la session d'examens de juin 2018.

Nous vous invitons à consulter la [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations](#).

## **POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS**

**Du 19 février au 13 mai**, vous aurez la possibilité de supprimer ou de reporter à la première session possible (en fonction de la nature de l'examen: septembre ou une session ultérieure) tout examen inscrit ou réinscrit à la session de juin 2018. Pour ce faire, veuillez remplir, dès le 19 février, le formulaire en ligne disponible au bas de cette page internet:

[http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements.html#table\\_2692-1](http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements.html#table_2692-1)

## **BULLETIN DE VERSEMENT POUR LA TAXE SEMESTRIELLE**

Les étudiant-e-s parmi vous qui se sont pré-inscrit-e-s en Master pour la rentrée du semestre de printemps (lundi 19 février) recevront ou ont peut-être déjà reçu de la part du Service des immatriculations et inscriptions (SII) un bulletin de versement pour la taxe semestrielle avec la mention « Baccalauréat universitaire » au lieu de « Maîtrise universitaire ». Vous ne devez pas vous en inquiéter. Cela s'explique par le fait qu'au moment de l'impression des bulletins de versement le SII ne dispose pas encore de l'information indiquant que vous avez réussi votre Bachelor. Cela n'a toutefois aucune importance. Vous serez enregistré-e-s dans les bons plans d'études à la rentrée universitaire. Le SII corrigera de lui-même cette information sur les bulletins suivants.

## **EXMATRICULATION**

Celles et ceux d'entre vous qui ont terminé leur Bachelor à la session de janvier ne doivent EN AUCUN CAS faire une demande d'exmatriculation. En effet, la réussite du Bachelor provoque *de facto* l'exmatriculation. Celles et ceux qui ont fait une demande de transfert en Master seront réimmatriculé-e-s automatiquement et inscrit-e-s dans les plans d'études choisis. Les autres seront exmatriculé-e-s au moment où leur grade leur sera remis.

## **ENVOI DU DIPLOME DE BACHELOR**

Si vous avez terminé votre Bachelor à la session d'examens d'hiver, vous recevrez par la poste une attestation de réussite du Bachelor ainsi qu'une lettre vous donnant un lien internet pour la commande de votre grade (diplôme). En effet, pour que votre diplôme imprimé vous soit envoyé par la poste, il est absolument nécessaire que vous en fassiez la demande sur la page internet dévolue à la commande de grade. Une fois commandé, le diplôme lui-même vous parviendra en principe dans deux ou trois mois.

Toutes ces échéances peuvent être retrouvées dans le calendrier administratif de la Faculté des lettres disponible [sur cette page internet](#).

Avec nos meilleures salutations,

Pour le secrétariat des étudiants,  
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.

